

Informations sur la politique de santé pour nos patients, avril 2024

Dites NON au plafond des coûts - pour un accès libre au traitement médical

D'importantes décisions populaires sont à l'ordre du jour

Le 9 juin 2024, les citoyens suisses seront appelés à se prononcer sur deux projets importants en matière de politique de santé. Tous deux ont des répercussions non seulement sur le système de santé dans son ensemble, mais aussi directement sur vous en tant que patient(e) et sur votre médecin. Dans cette fiche d'information, vous en apprendrez plus sur les initiatives populaires et sur la position de la dermatologie.

« Initiative pour l'allègement des primes » - Initiative populaire du PS

L'initiative lancée par le PS demande que personne ne doive payer plus de 10% de son revenu disponible pour les primes d'assurance maladie obligatoire. Cet objectif doit être atteint en versant des réductions de primes supplémentaires. Celles-ci devraient être prises en charge au moins aux deux tiers par la Confédération et, pour le reste, par votre canton. Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative, mais ont élaboré un contre-projet. Celui-ci va un peu moins loin que l'initiative : les cantons doivent fournir une contribution minimale un peu moins élevée (de 3,5 à 7,5 pour cent) des coûts supplémentaires pour la réduction des primes. En outre, le contre-projet prévoit que les cantons continuent à calculer le montant exact de la réduction des primes.

Depuis le début du débat, la dermatologie s'est clairement prononcée contre l'initiative elle-même et, en ce qui concerne le contre-projet, concrètement pour que les réductions de primes supplémentaires arrivent impérativement au bon endroit : A savoir, aux personnes qui ont effectivement de faibles revenus et qui ont besoin de ces réductions. Les cantons devraient donc être tenus de ne pas distribuer les réductions supplémentaires à grande échelle, mais à ceux qui en ont vraiment besoin.

« Pour des primes plus basses - Frein aux coûts de la santé » - Initiative Populaire du centre

Le parti du centre souhaite lutter contre la croissance des coûts de la santé avec l'initiative pour un frein aux coûts qu'il a lancée. L'initiative prévoit que le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons doivent intervenir lorsque les coûts de la santé augmentent trop fortement par rapport à l'évolution des salaires : Si la croissance des coûts par personne assurée était supérieure d'un cinquième à l'évolution du salaire nominal - c'est-à-dire si la croissance de la rémunération effectivement perçue pour le travail fourni était inférieure d'un cinquième à la croissance des coûts de la santé - le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons devraient pouvoir prendre des mesures de limitation des coûts. Nous, dermatologues, soulignons depuis le début qu'un plafond des coûts est ainsi créé de facto, sans toutefois tenir compte des conséquences qui en résulteraient : de telles mesures de limitation des coûts ont pour conséquence que les diagnostics et les traitements sont reportés, que les durées de traitement sont prolongées et que les traitements sont donc plus chers. L'exemple suivant illustre les conséquences drastiques de l'initiative : selon l'OFS (Office fédéral de la statistique) et l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), 37% des prestations de l'assurance de base ne seraient plus remboursées aujourd'hui si ce mécanisme avait été introduit en 2000. Un tel budget global, au lieu de freiner les coûts, les augmenterait - et les personnes qui ont déjà du mal à payer les primes devraient soit conclure des assurances complémentaires, soit financer elles-mêmes les traitements. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter l'initiative et proposent un contre-projet. Nous rejetons également clairement ce dernier : il n'est pas acceptable que les traitements médicalement nécessaires soient rationnés et rendus impossibles.

